

Procès-verbal
Conseil municipal
du 26 février 2026
à la mairie de Chichilianne

Patrick Beaufiles	E	Franck Beaume	P	Jacqueline Bonato	P
Jean-Noël Bouvier	E	Marie-Pierre Joubert	P	Daniel Martin	P
François Sroczynski	P	Éric Vallier	P	Camille Binet	I
Martine Corréard	I				

P = présent ; E = excusé ; A = absent ; I = invité

Patrick BEAUFILS donne pouvoir à Jacqueline BONATO et Jean-Noël BOUVIER donne pouvoir à Daniel MARTIN.

Le quorum est atteint.

Public : 4 personnes

Début de la réunion : 9H02

Fin de la réunion : 10H

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 12 février 2026

Lecture est faite par Éric VALLIER du procès-verbal du 12 février 2026.

Concernant la partie « Divers », François SROCZYNSKI émet des observations sur la réglementation en matière d'approbation de P.A.D.D (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ;

Est-ce le P.A.D.D qui a été validé lors du dernier conseil municipal ou le débat du P.A.D.D ?

Monsieur le Maire procède à un tour de table afin que chaque conseiller énonce ce qu'il a compris.

Ce débat a bien eu lieu rappelle Franck BEAUME, celui-ci ayant d'ailleurs posé des questions à Patrick BEAUFILS, référent du Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire rappelle que pour valider le P.A.D.D, il faut que ce débat ait eu lieu en conseil municipal.

La majorité des élus approuvent le procès-verbal du 12 février ainsi que le P.A.D.D, qui est figé jusqu'à l'approbation du P.L.U.

François SROCZYNSKI s'abstient, ne souhaitant pas valider le P.A.D.D.

Ordre du jour

A / Délibérations :

- 1- Vote des comptes financiers uniques M49 de 2025
- 2- Vote des comptes financiers uniques M57 de 2025
- 3- Reprise des résultats M49 de 2025
- 4- Reprise des résultats M57 de 2025
- 5- Vote des Taux d'imposition 2026 (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti)
- 6- Validation du Schéma Directeur Eaux pluviales
- 7- Validation du Schéma Directeur Assainissement

B / Divers

A / DÉLIBÉRATIONS

1 - Vote des comptes financiers uniques M49 de 2025

Dossier présenté par Martine CORREARD

En raison d'un problème matériel au niveau de la DGFIP (direction générale des finances publiques), ont été mises à l'ordre du jour les délibérations « Vote des comptes financiers uniques » ET « Reprise des résultats ».

Initialement il faut voter les comptes financiers uniques M49 et M57 de 2025 mais l'application DGFIP n'est toujours pas débloquée à l'heure de ce conseil municipal.

Nous allons donc faire une reprise des résultats de 2025 afin que ceux-ci soient intégrés au budget 2026.

Les délibérations 1 et 2 sont donc reportées.

Délibération reportée

2 – Vote des comptes financiers uniques M57 de 2025

Délibération reportée, même motif que précédemment.

3 – Reprise des résultats M49 de 2025

Malgré ce dysfonctionnement, nous pouvons quand même reprendre les résultats de l'année dernière.

Martine CORREARD, la comptable de la commune, fait état des dépenses et des recettes de 2025 pour le budget M49 (l'Eau et l'Assainissement) suivant le tableau ci-dessous :

Proposition d'Affectation des résultats respectant l'affectation minimale réglementaire.

Collectivité-Budget :

EAS CHICHILIANNE 08601

COMPLETER LES LIGNES EN JAUNE						
LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		157 848,03 €	23 316,68 €		23 316,68 €	157 848,03 €
Opérations de l'exercice	73 364,21 €	106 825,19 €	509 477,40 €	449 051,66 €	582 841,61 €	555 876,85 €
Totaux	73 364,21 €	264 673,22 €	532 794,08 €	449 051,66 €	606 158,29 €	713 724,88 €
Résultat cumulé	- €	191 309,01 €	83 742,42 €	- €	- €	107 566,59 €
Besoin de financement			83 742,42 €			(1)
Excédent de financement				- €		(2)
Restes à réaliser				64 000,00 €		(3) et (4)
Besoin de financement au titre des RAR			- €			(5) = (3) - (4)
Excédent de financement au titre des RAR				64 000,00 €		(6) = (4) - (3)
Besoin de financement au titre des op diverses						(7) rep/prov, caution à reverser, etc ...
Excédent de financement au titre des op diverses						(8) cautions personnelles, provisions nouvelles, etc ...
Besoin de financement Global			19 742,42 €			(1)+(5)+(7)-(2)-(6)-(8)
Excédent de financement Global				- €		(2)+(6)+(8)-(1)-(5)-(7)
Montant du 1068				19 742,42 €		
Considérant l'excédent de fonctionnement, décide						
d'affecter la somme de			19 742,42 €			au compte 1068 Investissement
d'inscrire la somme de			171 566,59 €			au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
d'inscrire la somme de			83 742,42 €			au compte 001 Deficit d'investissement reporté

François SROCZYNSKI demande des précisions sur le coût salarial applicable à la M49 puisque la commune gère son eau. La M49 rapporte de l'argent à la commune, les recettes sur l'eau sont de 67 000 euros. Cela sert à financer d'autres dépenses. La M49 reverse à la M57 la part « employés », « matériel » et « assurance » pour une somme entre 20 000 et 25 000 euros annuel.

Délibération adoptée à l'unanimité

4 – Reprise des résultats M57 de 2025

De la même façon, la comptable passe en revue avec les élus les résultats de la M 57 (Budget commune) de 2025:

Proposition d'Affectation des résultats respectant l'affectation minimale réglementaire.

MAIRIE

DE CHICHILIANNE

CHICHILIANNE 08600

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		155 972,74 €	89 771,46 €		89 771,46 €	155 972,74 €
Opérations de l'exercice	467 610,93 €	541 277,66 €	197 905,35 €	153 145,53 €	665 516,28 €	694 423,19 €
Totaux	467 610,93 €	697 250,40 €	287 676,81 €	153 145,53 €	755 287,74 €	850 395,93 €
Résultat cumulé	- €	229 639,47 €	134 531,28 €	- €	- €	95 108,19 €
Besoin de financement			134 531,28 €			(1)
Excédent de financement				- €		(2)
Restes à réaliser						(3) et (4)
Besoin de financement au titre des RAR			- €			(5) = (3) - (4)
Excédent de financement au titre des RAR				- €		(6) = (4) - (3)
Besoin de financement Global			134 531,28 €			(1)+(5)+(7)-(2)-(6)-(8)
Excédent de financement Global				- €		(2)+(6)+(8)-(1)-(5)-(7)
Montant du 1068				134 531,28 €		

Considérant l'excédent de fonctionnement, décide

d'affecter la somme de
d'inscrire la somme de
d'inscrire la somme de

134 531,28 €	au compte 1068 Investissement
95 108,19 €	au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté
134 531,28 €	au compte 001 Déficit d'investissement reporté

L'affectation des résultats ci-dessus est provisoire, dans l'attente du vote du CA ou CFU.

Visa de la responsable du SGC : résultats certifiés exacts pour une reprise anticipée des résultats au budget 2026,

Délibération adoptée à l'unanimité

5 – Vote des Taux d'imposition 2026 (taxe d'habitation, taxe foncière bâti et non bâti)

Comme chaque année doivent être votés les taux d'imposition 2026. Ils correspondent aux taxes d'habitation et foncière pour le bâti et le non-bâti.

Les bases ont augmenté d'environ 0.8 % d'après la Trésorerie.

Le Maire propose aux conseillers de ne pas augmenter les taux.

Ils seraient donc de 35.90 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, 65 % pour celle sur le non-bâti et 13% pour la taxe d'habitation (résidences secondaires).

Délibération adoptée à l'unanimité

6 – Validation du Schéma Directeur Eaux pluviales

Eric VALLIER donne la parole à Daniel MARTIN en charge de ce dossier ;

Un résumé du Schéma Directeur élaboré par le bureau d'études NICOT est exposé. Ce document fait un état des lieux du réseau d'eau pluvial.

Beaucoup de réseaux sont sous-dimensionnés par rapport aux précipitations qui sont de plus en plus intenses.

Des travaux seront à réaliser sur la descente de Bernardière par exemple (chemin de Prarron). Ils ont été chiffrés.

Des pièges à matériaux seront à installer pour éviter des matériaux dans le réseau.

Délibération adoptée à l'unanimité

7 – Validation du Schéma Directeur Assainissement

Concernant le volet Assainissement, Daniel MARTIN reprend les grands sujets du Schéma Directeur. La station d'assainissement collectif (lagunage) est trop petite pour le nombre d'habitants de la commune. Des travaux seront à prévoir. Un point clé serait de diminuer les eaux claires (pluviales) entrant dans le réseau d'assainissement et se déversant dans la lagune.

Rappel : il y a quelques années des tests (fumée) avaient été faits au niveau des habitations pour vérifier le cheminement des eaux pluviales. Des courriers avaient été envoyés aux particuliers pour se mettre en conformité. Francois demande si la Préfecture impose un calendrier à la commune pour être en règle. Réponse : non.

Les regards d'eaux usés ont été inspectés et certains réparés par les employés communaux. La commune a fait le choix de laisser les hameaux de Donnière et Richardière en assainissement individuel (investissement trop important pour le nombre d'habitations concernées). Concernant Ruthière, le Schéma Directeur inscrit en projet le passage en assainissement collectif.

Franck BEAUME rappelle qu'il faut revoir les zonages d'assainissement faits il y a de nombreuses années mais qui ne correspondent pas à l'existant. (Richardière et Donnière sont toujours classés en assainissement collectif) ;

Concernant la station d'épuration côté village, âgée d'une trentaine d'années, des travaux de réhabilitation permettraient d'augmenter le volume des eaux pouvant être traitées.

Eric VALLIER rappelle que la commune s'est donnée les moyens d'élaborer ces Schémas : ces outils sont une chance, ils sont une photographie des réseaux. Cela permettra au prochain conseil municipal de faire les investissements nécessaires. Par ailleurs ces Schémas Directeurs sont nécessaires pour obtenir des subventions.

Présentation prévue avec les financeurs (Agence de l'Eau et le Département) semaine 10.

Délibération adoptée à l'unanimité

B / DIVERS

Atlas de la Biodiversité Communale :

François SROCZYNSKI informe que l'animatrice naturaliste en service civique pour l'ABC arrivera 3 semaines plus tard en raison d'un souci de convention sur les services civiques. Par ailleurs, elle n'a toujours pas trouvé de logement, il faut écrire aux communes afin de l'aider dans cette démarche.

Prochaine(s) réunion(s)

Il est prévu un conseil municipal le jeudi 12 mars 2026 matin à 9 heures.

Compte-rendu

Établi par Camille BINET, relu et corrigé par Martine CORREARD.
Validé au conseil municipal du 12 mars 2026.
(Tous les documents sont accessibles en consultation en mairie).